

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité syndical	Présents	qui ont pris part à la Délibération
43	30	28 + 2 pouvoirs

N° 2022-16

Date de convocation
31/05/2022

Date d'affichage
31/05/2022

Objet de la délibération
Marché public relatif à la
construction d'une unité de
traitement

Certifié exécutoire compte tenu
de la Transmission en Préfecture
le 08/06/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le MARDI 7 juin à 18 H
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à
MARTAINVILLE-EPREVILLE sous la présidence de Robert
CHARBONNIER, Président.

Présents : Mmes A JEGAT, C HUNKELER, C DONCKELE, L DUMONT, E
SECLÉT, A DAMADE, J LEGALL, H SEHIER, I CHASSELOUP
Ms B LUCAS, D VANHEULE, P BENOIT, M BEURAIN, N CAJOT, JP
BERTRAND, V BOY, D BLAINVILLE, R CHARBONNIER, JM DELACROIX, M
HANRYON, A DROUILLON, JL BIDAUT, D BOUCOURT, F DELNOTT, J
ROUYER, A BURETTE, JP DUPRESSOIR, B DELABOS

Absents excusés : Mr JL LECLERC, Mr B COGNARD, Mr G DEMARES, Mme G
CARPENTIER, Mr Gabriel VERHAGHE

Pouvoirs : Monsieur Dominique HOUEL donne pouvoir à Monsieur Robert
CHARBONNIER
Madame Annick ROBERGE donne pouvoir à Monsieur Alain BURETTE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Paul DUPRESSOIR

Formant la majorité des membres en exercice

Par délibération 2015-33 du 2 septembre 2015 le syndicat a lancé la
procédure de fiabilisation des ex syndicats de Préaux et Faribole par une
interconnexion du réseau d'eau potable de Servaville-Salmonville avec
la bache de mélange de Blainville.

Afin d'être éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau pour la
fiabilisation, une étude BAC sur les forages de Saint Germain des
Essourts a été lancé par délibération 2018-39.

Dans le rapport d'avant-projet de la fiabilisation plusieurs scénaris sont
proposés. Une solution nous semble la plus pertinente.
La mise en place d'une unité de traitement sur la commune de
Blainville-Crevon garantirait une qualité d'eau conforme et maitrisée
sur le secteur de Préaux et Catenay, quelle que soit l'évolution de la
pollution sur le captage de Blainville-Crevon.

La maitrise foncière et la proximité du site existant sont favorables à son
implantation proche de la bache de mélange de Blainville-Crevon qui
serait conservé en bache d'eau brute.

Par délibération 2020-48 le syndicat a décidé de retenir le SIDESA
comme assistant à maitrise d'ouvrage pour la mise en place d'une
unité de traitement.

Considérant qu'une consultation a été engagée par une procédure
adaptée en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande

Publique, concernant un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de traitement d'eau potable pour le captage de Blainville-Crevon.

-Considérant que 4 entreprises ont envoyé leurs offres

-Considérant que le Président propose de retenir le bureau d'études VERDI, mieux disant, pour un montant de 146 910.00 € HT

- Considérant que ce marché peut faire l'objet de subvention de l'Agence de l'Eau et du Département.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à 30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

- approuve l'opération et prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires

- approuve l'attribution du contrat au BET VERDI

- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs (AESN + Département)

- autorise le Président à prendre et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

MARTAINVILLE-EPREVILLE

Le 08/06/2022

LE PRESIDENT

Robert CHARBONNIER

